



**DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

17

Date de la Convocation :

05 AVRIL 2024

Date d'affichage :

12 avril 2024

Objet de la délibération :

DEL2024_025 - AP-CP Révision n°2 - Requalification et sécurisation des espaces publics du Centre Bourg

L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Onze Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Stéphanie HERVE, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Delphine DUPRAT à Mme Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART à Mme Muriel LAGORCE

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Cécile CASSUTTI

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 12 avril 2022, le conseil municipal a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de requalification du Centre-Bourg pour un montant de 4 598 567 € TTC.

Le principe des AP/CP est d'autoriser un programme de travaux dans le cadre d'une enveloppe globale et d'inscrire un montant de dépenses annuelle. Ce dernier montant peut évoluer par exemple en fonction de la temporalité du chantier ou de la perception de subventions.

Le programme a fait l'objet d'une décomposition en 3 tranches, avec un marché de la tranche 1 à l'été 2022, pour un montant de 1 492 190,25 € HT (1 790 628,30 € TTC). Le décompte général définitif a fixé le coût définitif des travaux de cette tranche à 1 492 670,70 € HT (1 791 204,84 € TTC).

Les tranches 2 et 3 ont fait l'objet d'un marché conclu en 2023, pour un montant de 2 034 165,50 € HT (2 440 998,60 € TTC). Le montant global des travaux est donc de 3 526 836,20 € HT.

Le montant lié aux études, aux coûts de Maitrise d'œuvre, au mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, aux contrôles techniques et CSPS se monte à 563 596 € HT. La TVA sur ces montants s'établit à 818 086 €.

Il convient d'adapter le montant global de l'autorisation de programme qui passe désormais de 4 598 567 € TTC à 4 908 518 € TTC soit une augmentation de 6.5%.

Les crédits de paiements sont à réviser, de par la temporalité du chantier de la phase 1, resserré sur l'année 2023 et des notifications obtenues sur des demandes de subvention. Ainsi, il est proposé la révision n°2 ci-dessous :



Autorisation de programme / Crédits de paiement

Opération : Requalification et sécurisation des espaces publics du Centre-bourg

Révision n°2 - 11 avril 2024

Autorisation de programme

Dépenses totales TTC de l'opération	4 908 518 €
Phase 1 travaux HT	1 492 671 €
lot 1 - VRD et mobilier urbain	1 413 808 €
lot 2 - espaces verts et mobilier	78 863 €
Phases 2 et 3 travaux HT	2 034 166 €
lot 1 - VRD et mobilier urbain	1 949 600 €
lot 2 - espaces verts et mobilier	84 566 €
études, AMO, Moe, CT, CSPS, etc HT	563 596 €
TVA	818 086 €

Recettes	4 908 518 €
État - DSIL tranche 1 - 2022 (notifié)	350 000 €
État - DSIL tranche 2 - 2023 (notifié)	213 833 €
État - DSIL tranche 3 - 2024 (demande)	350 000 €
Département (FDAL) (notifié)	162 000 €
Département CRTE (demande)	181 830 €
Programme LEADER (notifié)	60 000 €
Agence de l'Eau (demande)	303 050 €
État Fonds Vert (demande)	363 660 €
Produit des amendes de police	180 000 €
CC Côte Landes Nature (Fds concours)	398 200 €
couche de roulement (CD40 et CC CLN)	90 000 €
FCTVA (16,404 %)	670 994 €
vente de terrain (PALOMA)	900 000 €
fonds propre	684 951 €

Crédits de paiement

2022	2023	2024	2025	2026
191 704 €	2 008 679 €	1 771 364 €	936 772 €	- €
- €	1 492 671 €	- €	- €	- €
	1 413 808 €			
	78 863 €			
- €	- €	1 317 979 €	716 186 €	- €
		1 267 240 €	682 360 €	
		50 740 €	33 826 €	
159 753 €	181 228 €	158 158 €	64 457 €	
31 951 €	334 780 €	295 227 €	156 129 €	- €
60 000 €	1 878 157 €	1 677 547 €	1 164 757 €	128 057 €
	105 000 €	245 000 €		
		213 833 €		
			350 000 €	
	162 000 €			
		90 915 €	90 915 €	
		60 000 €		
		90 915 €	212 135 €	
		109 098 €	254 562 €	
60 000 €		120 000 €		
		398 200 €		
		75 000 €	15 000 €	
	26 206 €	274 586 €	242 145 €	128 057 €
	900 000 €			
	684 951 €			

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 12 avril 2022 approuvant l'ouverture d'une AP/CP pour les travaux de requalification du Centre-Bourg pour un montant de 4 598 567 € TTC

Vu la délibération en date du 03 avril 2023 approuvant la révision n°1 de l'AP/CP pour les travaux de requalification du Centre-Bourg

Considérant la nécessité de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'exercice en cours ainsi que des exercices suivants,

Le Conseil Municipal, après délibération et avec **16 Voix Pour et 3 Abstentions** (E. Macquart, M. Lagorce, I. Bouches), **DECIDE** :

- D'approuver la révision n°2 telle qu'actée par le tableau présenté ci-avant,
- Que les montants seront inscrits au BP 2024 de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :

